

Séance du Jeudi 1^{er} avril 2021

Membres en exercice : 15
Convocation du 25 mars 2021

Présents : 12 + 1 pouvoir
Affichage : 25 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi premier avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLER Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mme SCHAUFLER, Maire, Mme PEREIRA, M. PHILIPPE, Adjoints,
Mmes DANIEL, COLLARD, LEMAIRE, VERMANDEL, SABRE, BRE
Mrs BOUCHASSON, BENOIST, BARCELLA,

Absents excusés : Mrs SOULIER, GURY

Absent avec pouvoir : M. DUMEE à Mme SCHAUFLER

Secrétaire de séance : Mme DANIEL Marie-Madeleine

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme DANIEL Marie-Madeleine, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2021 est approuvé, à l'unanimité.

- **Décision n°2021-01 du 17 mars 2021 relative au marché de travaux de réhabilitation du secrétariat de Mairie**

Mme le Maire rappelle aux élus que le marché de travaux pour la réhabilitation du secrétariat de mairie a été signé le 14 décembre 2020. Les travaux sont toujours en cours.

Il a fallu signer deux avenants suite à des travaux complémentaires, en date du 17/03/2021 :

- **Lot 2** : Menuiseries intérieures et extérieures : Entreprise **LE RABOT ET L'HERMINETTE** pour un montant de **1 958,32 € HT – Ajout de stores aux fenêtres, plus-value pour le revêtement de sol de la salle de réunion et du bureau du maire.**

- **Lot 5** : Peinture : Entreprise **TOURET** pour un montant de **6 375,00 € HT – Peinture de la cage d'escaliers du 1^{er} et 2^e étage et de la salle des mariages.**

L'emménagement dans les nouveaux bureaux devraient intervenir lors des vacances scolaires du mois d'avril.

- **Délibération n°2021-13 : Domaine et patrimoine / Acquisition par le droit de préemption SAFER de terrains boisés**

Mme le Maire rappelle que la commune a signé une convention de surveillance et d'interventions foncières le 2 novembre 2015 avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de l'Île de France.

Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner le 23/11/2020, adressée par la SAFER de l'Île de France, en vue de la cession moyennant le prix de 5 000,00 €, d'une propriété sise à La

Celle-sur-Morin, aux lieux-dits Les Petits Prés, Le Clos Joli Martin, Le Champ du Neflier et Le Champ du Merisier, cadastrée section C 45, 47, 48, 55, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 68, 69, 70, 81, 86, 89, 405, 417, 666, 1119 d'une superficie totale de 49 a 25 ca.

Le bien objet de la vente porte sur un ensemble foncier de 20 parcelles situées en zone naturelle, en espace boisé classé et en site classé de la Vallée du Grand Morin,

Vu la nécessité de préserver durablement ces secteurs naturels boisés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acquérir, par voie de préemption, ce bien.
- ACCEPTE le préfinancement proposé par la SAFER pour cette opération comme suit :

Prix principal	Frais supportés par la SAFER	Frais d'intervention de la SAFER	Frais de stockage éventuels	Montant total demandé
5 000,00 €	920,00 €	651,20 €	0,00 €	6 571,20 €

- PRÉCISE qu'il convient de rajouter à ce préfinancement les frais notariés qui seront à la charge de la commune.
- S'ENGAGE à accepter le cahier des charges imposant le maintien de la vocation agricole et naturelle du bien pendant une durée de 20 ans.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2021.

- **Délibération n°2021-14 : Finances Locales / Décisions Budgétaires / Compte de gestion 2020**

Mme le Maire informe le conseil que le receveur (Trésorier) a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur la comptabilité des valeurs actives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 1^{er} avril 2021

- **Délibération n°2021-15 : Finances Locales / Décisions Budgétaires / Adoption du compte administratif – Exercice 2020**

Le budget 2020 a été adopté par délibération en date du 13 juin 2020.

Le budget a été exécuté dans les conditions habituelles, conformément aux écritures budgétaires votées.

Mme le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal siège sous la présidence de Mme COLLARD Danièle (doyenne), conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2020, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 276 793.00 €, un excédent d'investissement de 473 905,63 € et un reste à réaliser de 0.00 € en recettes et de 122 442,09 € en dépenses.

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

Article R 1068 : 400 000,00 €

Article 002 excédent de fonctionnement reporté : 278 127,48 €

- **Délibération n°2021-16 : Finances Locales / Décisions Budgétaires / Budget Primitif – Exercice 2021**

Mme le Maire rappelle aux élus que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril 2021.

Ce budget a été présenté lors d'une réunion de travail en date du 27 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2021 par chapitre et par nature, tel qu'il est présenté, sans I.C.N.E, sans provision ni rattachement.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses.

Il est arrêté comme suit :

Section d'investissement : Équilibrée en recettes et en dépenses à **1 157 760,83 €**

Section de fonctionnement : Équilibrée en recettes et en dépenses à **1 000 527,48 €**

PRÉCISE que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

PRÉCISE que les ouvertures de crédits intervenues depuis le début de l'exercice sont reprises dans le budget primitif.

• **Délibération n°2021-17 : Finances Locales / Liste des dépenses inférieures à 500 € TTC à imputer à la section d'investissement pour l'année 2021**

Comme chaque année, Mme le Maire propose de compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire pour pouvoir imputer les dépenses correspondantes en section d'investissement.

La liste des biens meubles dont le montant unitaire est inférieur à 500 € TTC et dont la durée d'utilisation est supérieure à un exercice comptable, à imputer en investissement, est composée des éléments suivants :

- Petit mobilier et ameublement (chaises, tables, bureaux, meubles,...), rideaux, stores, tapis
- Bureautique, informatique et téléphonie : tableau, ordinateur, logiciel, imprimante, calculatrice, onduteur, téléphone, appareil photo, interphone, télésurveillance, alarme, destructeur de documents...
- Enseignement et formation : mobilier scolaire (tables, chaises, tapis, fauteuil), matériel de motricité, vélos, trottinettes, télévision, lecteur dvd/cd, mobilier de cour (bancs, structures de jeux...)
- Matériel de défense incendie : extincteurs, borne incendie, épingle de protection
- Installation et matériel de voirie : mobilier urbain (panneau de signalisation, barrières, bornes, poubelles, potelets, miroir d'agglomération, cendriers extérieurs, bancs, ramasse crottes...), guirlandes lumineuses, candélabres, mâts, prises sur poteau d'éclairage public
- Services techniques : petit matériel et outillage (brouette, bétonnière, poste à souder, perceuse, visseuse, ponceuse, souffleur, taille-haies, échelle,...)
- Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique : drapeaux, grille d'exposition, panneau d'affichage, vitrine d'affichage, horloge extérieure, panneau d'information,...
- Espaces verts : jardinières, tondeuse à gazon, pompe à eau, débroussailleuse, récupérateur d'eau, taille-haie
- Entretien ménager / cantine : chariot de lavage, aspirateur, auto-laveuse, distributeurs de papier, de savon, chariot de service
- Matériel électoral : urne, isoloir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la liste des biens meubles indiquée ci-dessus pour permettre leur inscription en section d'investissement, compte tenu de leur caractère de durabilité et de leur montant unitaire inférieur à 500 € TTC et ce pour l'exercice 2021.

• **Délibération n°2021-18 : Finances Locales / Fiscalité / Vote des taux de taxes communales 2021**

En raison de la réforme de la fiscalité directe locale, depuis 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 (12,78%). Le conseil municipal ne vote donc pas de taux de taxe d'habitation pour 2021.

Par ailleurs, à compter de 2021, la commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera, pour tous les contribuables, en 2023.

Cette perte de ressources pour la commune est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 1^{er} avril 2021

Le taux départemental de TFPB 2020 (18,00%) va s'additionner au taux communal 2020 (17,36%).
Le taux communal de référence de TFPB 2021 sera de 35,36 %.

Ce transfert sera neutre pour les contribuables et n'aura donc pas de conséquence sur leurs impôts.

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

Taxe foncière (bâti) 35.36 % (18 % du département et 17.36 % de la commune)

Taxe foncière (non bâti) 49.49 %

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition, à l'unanimité.

- **Délibération n°2021-19 : Syndicats / Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin / Adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles**

Nous avons reçu un courrier de Monsieur le Président du SMEP du projet de PNR Brie et des Deux Morin, en date du 12 mars 2021, nous demandant de délibérer afin d'approuver de nouvelles adhésions au Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin.

AUTORISE Monsieur le Président du SMEP à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

- **Questions diverses :**

- **Subventions** : Nous avons reçu des courriers de remerciements de l'association des donneurs de sang de Coulommiers et d'Entraide Déplacements pour les subventions qui leur ont été attribuées.

- **Distributeur de pizzas** : Mme SCHAUFLER informe le Conseil qu'elle a reçu avec M. PHILIPPE, un monsieur proposant d'installer un distributeur de pizzas, aux abords de la Mairie. Le Conseil est favorable à cette idée. Un devis devra être établi avec un électricien pour l'installation d'une prise spécifique pour finaliser ce projet. Cette société familiale est prête à participer financièrement à ce branchement électrique.

- **Réunion du syndicat du projet du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin** : Mme LEMAIRE Ingrid relate aux élus la dernière réunion ayant eu lieu le 30 mars 2021. De nouveaux membres du bureau ont été élus. Il a été essentiellement question de développement économique autour notamment de la viticulture et de la sylviculture. Le syndicat a également pour projet d'effectuer un recensement des sites que l'on souhaite préserver, auprès de chaque commune.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 1^{er} avril 2021

- **Réunion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie** : M. BOUCHASSON Dominique relate aux élus la dernière réunion ayant eu lieu le 25 mars 2021. Cette réunion portait principalement sur le vote des documents budgétaires de l'intercommunalité. Il y a également eu un vote au sujet des taux de taxes d'enlèvement des ordures ménagères. De nombreux élus, dont M. BOUCHASSON, n'ont pas accepté la proposition d'augmentation.

- **SNCF – Passage à niveau n°26** : M. BENOIST Alain informe les élus que la SNCF a effectué récemment un contrôle d'élasticité des voies au niveau du passage à niveau entre la Rue de l'Essart et la Rue d'en Bas. Cette intervention a permis de vérifier qu'aucun problème ne pouvait survenir au niveau des voies en cas de fortes chaleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 3 AVRIL 2021.